

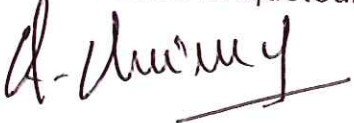


MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Service territorial
de l'architecture
et du patrimoine
de la Charente

Affaire suivie par Manon Hansemann
manon.hansemann@culture.gouv.fr

Réf : MH/DM

VU
Le commissaire Enquêteur


Villa Lacroix-Cothiers **Rapport de présentation**

La commune de La Couronne, située à proximité d'Angoulême, fait l'objet d'un développement urbain important, avec de multiples foyers de construction aux densités variables, assorti d'un mitage des terroirs. Les abords des monuments historiques n'échappent pas à ce constat.

Compte tenu du développement urbain de la commune et des aménagements ferroviaires anciens et en cours dans la partie sud de la commune, ainsi que des enjeux parfois limités de certains espaces protégés par rapport aux abords des monuments, il est apparu opportun de proposer la création de Périmètres de Protection Adaptée spécifiques dès la protection au titre des Monuments Historiques pour la villa Lacroix-Cothiers.

La villa Lacroix-Cothiers appartient à l'ancien complexe industriel papetier des usines Lacroix situé au lieu-dit IGN de Cothiers et se niche au cœur d'un vallon encaissé orienté est-ouest irrigué par le ruisseau «La Charreau». Cet ensemble, a laissé peu de vestiges significatifs au regard de son ampleur initiale : en dehors de quelques bâtiments et équipements subsistants (photo n° 9), seul le logis patronal dit «La Maison Lacroix», présente un intérêt patrimonial certain. Cet ancien séchoir à papier du XIX^{ème} siècle transformé en maison patronale vers 1910, ne se démarque pas de l'environnement à dominante naturelle et demeure véritablement tourné sur lui-même. Très sobre et discret, ce n'est qu'à sa proximité immédiate qu'il se laisse deviner depuis la voie publique par la présentation d'une façade anonyme. Le monument se révèle enfin avec tout son caractère patrimonial depuis son jardin privatif (photo n° 10) mais là encore les dégagements visuels y sont limités et le voisinage apparaît quasi inexistant.

Les enjeux paysagers et urbains sont donc limités en particulier pour le secteur ouest présentant un mitage (urbanisation récente, photo n° 11) et le secteur sud essentiellement occupé par des espaces naturels et agricoles.

Par conséquent, le périmètre modifié comprendra les abords immédiats du monument, le vallon vers l'est (photo n° 12) et le coteau nord (parcelles n° 0021, 0036 à 0044). Ce dernier, actuellement dévolu aux espaces naturels et boisés, mitoyen de l'hippodrome, présente un abrupt d'une cinquantaine de mètres de dénivelé et a accueilli un parc d'agrément de la propriété vers 1910. Il est à noter que la végétation arbustive actuelle peut masquer d'éventuels aménagements paysagers non identifiés.

Maison Lacroix



Photo n°9

Ancienne usine Lacroix, entrée principale. Vue vers le sud-est.



Photo n°10

Maison Lacroix depuis le parc privé. Vue vers le nord



Photo n°11

Lieu-dit le Moulin Neuf, urbanisation récente et en cours (2014). Vue vers le sud-est.



Photo n°12

Vallée de la Charreau, environnement naturel. Vue vers le nord-ouest.